



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?PPCR-Reunion-informelle-au-Ministere-de-la-fonction-publique>

PPCR : Réunion informelle au Ministère de la fonction publique

- Carrière -



Date de mise en ligne : samedi 31 octobre 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le 30 octobre 2015, les organisations syndicales signataires du protocole PPCR (Parcours Personnel Carrière et Rémunération) étaient réunies afin d'échanger sur la mise en oeuvre de son contenu avec la Ministre de la Fonction Publique.

Les premiers éléments seront inscrits dans la loi de finance 2016 et dans la loi de déontologie ce qui permettra de favoriser la mobilité entre les versants de la Fonction publique ou au sein de chacun d'eux et de préciser les règles de l'avancement.

450 textes devront être modifiés pour permettre aux 5 millions d'agents des trois versants de la Fonction Publique de bénéficier d'une meilleure rémunération et d'un statut modernisé. Les textes seront étudiés lors des Conseils Supérieurs de la FP et/ou du Conseil Commun. L'échange prime/points d'indice bien que limité permettra une petite hausse des pensions. Le rendez-vous salarial est confirmé pour **février 2016**.

Pour l'UNSA-Fonction Publique, l'application du contenu du protocole est positive pour tous les fonctionnaires même s'il est le fruit d'une longue négociation et de compromis.

C'est l'occasion de rappeler que **la mise en place des nouvelles grilles de rémunération, avec des augmentations pour toutes les catégories (A,B,C) et la mise en oeuvre du principe d'une carrière sur deux grades pour tous les agents** (clef de voute de ce protocole) **sont des avancées rendues possibles par la décision des seules organisations syndicales signataires.**